

Le service volontaire : pour les réfugiés aussi !

Chaque année, grâce au Secours catholique d'Allemagne (Deutscher Caritasverband ou DCV) et à ses soutiens présents à travers tout le pays (organisations indépendantes), 5000 individus engagés de tous les âges ont l'occasion d'accomplir un service volontaire.

Le service volontaire est une forme particulière d'engagement citoyen en faveur du soutien de la prestation de services sociaux dans les organisations d'intérêt général. En ce qui concerne l'**aide aux réfugiés**, nous constatons actuellement un fort engagement de la part de toutes les générations, qu'il s'agisse de personnes elles-mêmes réfugiées ou non. Nous sommes donc heureux d'annoncer que le Secours catholique propose 800 places supplémentaires dans le cadre du service volontaire d'aide aux réfugiés.

Le service volontaire est également ouvert à toute personne relevant du domaine de l'asile :

- Les réfugiés à partir de 18 ans
- Les bénéficiaires du droit d'asile ou les bénéficiaires de la protection internationale d'après la directive 2011/95/EU ou les demandeurs/demandeuses d'asile ayant l'intention d'effectuer un séjour régularisé et durable en Allemagne (pays d'origine pas sûr)
- Ceux qui effectuent un séjour de 3 mois minimum en Allemagne
- En situation de logement régulière pour la durée du service volontaire
- En possession d'un permis de travail délivré par l'autorité compétente sur le droit des étrangers

Le service de volontariat, qu'est-ce que c'est ?

- C'est une activité pratique au sein d'une institution caritative sociale et/ou religieuse
- C'est possible aussi bien à plein temps qu'à temps partiel (plus de 20 heures par semaine)
- C'est pour une durée de 6 à 18 mois maximum
- C'est aussi 25 journées de formation au cours d'un service de 12 mois (les plus de 27 ans recevant au moins 12 journées de formation)
- C'est promouvoir l'éducation et l'employabilité des bénévoles, l'acquisition de compétences sociales et le développement individuel.
- C'est une structure au quotidien, c'est un moyen d'approfondir ses connaissances linguistiques, et surtout, c'est l'occasion de s'engager.

Prestations

- Les bénévoles sont couverts par une assurance sociale et reçoivent une indemnité mensuelle, une subvention d'engagement et, en cas de besoin, un logement gratuit.
- Les journées de formation sont gratuites. Les coûts de transport vers le séminaire sont remboursés.
- A la fin du service volontaire, tous les bénévoles obtiennent un diplôme qualifié et une attestation de fonction.

Contact

Pour plus de renseignements et pour être mis en contact avec les soutiens régionaux du Secours Catholique allemand (Deutscher Caritasverband), rendez-vous sur bfd@caritas.de, www.caritas.de ou directement auprès des responsables régionaux compétents.